

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARCILLÉ
Séance du 14 octobre 2025**

2025/7

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCILLÉ, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERNARD Éric, Maire.

Convocation : 06/10/2025

Présents : Mesdames BELLI Chantal, BELLO Marie-Hélène, BOUTEVILAIN Marie-Claude, GALLOT-FOUET Marina GEORGES Véronique, INGRAND Véronique, PROUST Katia, Messieurs AIMÉ Sébastien BERNARD Éric, BERNARD Sébastien, BERTRAND Stéphane, CHAUVET Jean-François, GIBAUD Thierry, NOCQUET Olivier.

Absents représentés : Béatrice HILLAIRET (pouvoir à INGRAND Véronique)

Absents (excusé ou non) : LEBOUCHER Nicolas, ROY Christophe

Secrétaire de séance : GALLOT-FOUET Marina

Membre en exercice : 17

Nombre de votants : 15 (dont 1 pouvoir)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16/09/2025

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

OBJET : APPROBATION RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Monsieur le Maire expose que la commune de Marcillé a été destinataire du Rapport d'Activité 2024 de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, le 26 septembre 2025. Ce rapport est disponible pour consultation aux horaires d'ouverture de la mairie. Monsieur le Maire expose les éléments principaux contenus dans ce rapport. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de prendre acte et d'approuver le rapport d'activité de la Communauté de Communes Mellois en Poitou pour l'exercice 2024.

OBJET : APPROBATION RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Monsieur le Maire expose que la commune de Marcillé a été destinataire du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif. Ce rapport est disponible pour consultation aux horaires d'ouverture de la mairie. Monsieur le Maire expose les éléments principaux contenus dans ce rapport. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de prendre acte et d'approuver le rapport Annuel 2024 de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif.

OBJET : APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU AU 1^{ER} JANVIER 2026

Monsieur le Maire informe de la modification des statuts de la communauté de communes Mellois en précisant les différents changements, parmi lesquels la prise de la compétence EAU au niveau communautaire et la représentation automatique de la Communauté de communes au sein du SERTAD et du 4B à compter du 1^{er} janvier 2026. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les statuts modifiés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour, et 2 voix contre (liées au transfert de la compétence Eau à la Communauté de Communes), approuve les modifications statutaires à compter du 1er janvier 2026.

OBJET : AVIS SUR LE SCHÉMA DE MUTUALISATION MELLOIS EN POITOU 2026-2028 ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES,

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de schéma de mutualisation 2026-2028. Afin de faire de la mutualisation un véritable levier de développement pour le territoire, il convient d'approuver un document regroupant ses actions et permettant d'identifier les orientations, les objectifs et les modalités de mises en œuvre des actions de mutualisations identifiées. Ce document est un rapport d'orientation adopté par le conseil communautaire sur avis des communes membres. Il est initié par la Communauté de Communes pour présenter le projet de mise en commun de moyens, équipements, matériels ou personnels entre une Communauté de Communes et ses communes membres ou entre les communes membres entre elles.

Aujourd'hui, de nombreuses actions ont déjà été lancées telles que par exemple, la mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme, le service mutualisé des archives, la convention cadre pour l'entretien des sites communautaires, la création d'une Direction des Systèmes d'Informations territoriale....

Un comité technique composé de techniciens des communes et un comité de pilotage composé d'élus volontaires ont validé 14 actions proposées dans le schéma de mutualisation 2026-2028 regroupées dans des thématiques tels que le matériel partagé et les achats partagés, la réalisation d'inventaires, le partage d'expertise communauté de communes / communes, la communication et animation du territoire, les ressources Humaines.

Le conseil municipal est amené à émettre un avis sur le projet de schéma.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les élus émettent un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation Mellois en Poitou 2026-2028.

OBJET : AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION REDEVANCE SPÉCIALE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ASSIMILÉES

Monsieur le maire explique que l'activité des producteurs non ménagers (tels que les collectivités) génère des déchets qui sont collectés par la Communauté de Communes. Cette dernière a depuis le 1^{er} juillet 2025 révisé les modalités d'application de la redevance spéciale, qui s'étend aux communes.

Afin de définir les relations contractuelles entre la Communauté de Communes et la commune de Marcillé, dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères, une convention a été rédigée. Lecture en est donnée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention.

OBJET : DEVIS COUSSIN BERLINOIS

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire, à des fins de sécurité routière, d'acquérir un nouveau coussin berlinois pour la rue de l'église. A ce titre, il présente un devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD basée à LA VERGNE (Charente-Maritime) pour 958.79 € HT soit 1150.55 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de SIGNAUX GIROD, pour un coussin berlinois, pour un montant total de 958.79 € HT soit 1150.55 € TTC.

OBJET : DEVIS ALARME ATELIERS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré deux entreprises pour estimer le coût généré par l'installation éventuelle d'une alarme aux deux ateliers municipaux. Les deux propositions présentent des tarifs trop élevés pour qu'une suite favorable y soit apportée. Il rappelle que les portes ont déjà été renforcées, ce qui assure une sécurité.

OBJET : DÉBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le maire explique que les collectivités territoriales, à compter du 01/01/2026 doivent proposer à leurs agents un dispositif de protection sociale tant sur le volet prévoyance que sur le volet santé. Elles doivent également fixer un montant de participation employeur sur les deux volets. (7€ minimum par agent et par mois pour le volet Prévoyance, 15 € pour la complémentaire Santé) Avant de pouvoir délibérer, il faut saisir le Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion (CDG). Pour cela, Monsieur le Maire propose d'en débattre. Il est retenu le dispositif du contrat groupe proposé par le CDG (MNT) et un montant de 45 € est envisagé pour le volet prévoyance afin de compenser la forte hausse des cotisations subie par les agents, et de 15 € pour la complémentaire santé. La saisine au CST sera rédigée en ce sens.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Travaux de voirie : L'assise du coussin berlinois sera refaite à compter du lundi 27 octobre. La circulation sur une partie de la RD44 sera fermée et déviée.
- ✓ Repas des aînés : il aura lieu le samedi 22 novembre, Sébastien BERNARD convoquera la commission rapidement.
- ✓ Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) : Mr le Maire explique qu'un hameau – Bois Vinet – est concerné par les OLD, car présence de bois autour des habitations. Les riverains concernés seront informés de leur obligation de débroussailler dans un rayon de 100 m autour de leur habitation.
- ✓ Réserves Incendie : En plus de la réserve de la Fuye, deux prochaines réserves sont à prévoir à La Cosse et au Prieuré. Pour cela des conventions seront signées entre le Syndicat d'eau (SMAEP4B) détenant la compétence incendie, la commune, et les propriétaires des terrains qui seront retenus. Jean-François CHAUVET informe que le propriétaire du Terrain au Prieuré serait éventuellement disposé à vendre sa parcelle à la commune, affaire à suivre.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune

La séance est levée à 22h30.

Le Maire
BERNARD Éric

La Secrétaire,
Marina GALLOT-FOUET